

## Extraits des discussions sur le vote de l'amendement I-339 rectifié

**M. le président.** - Amendement n°I-339 rectifié, présenté par Mme Jouanno et les membres du groupe UDI-UC.

I. - Après l'article 7 *quater*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

L'article 278-0-*bis* du code général des impôts est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« ... - Les prestations de services correspondant exclusivement au droit d'utilisation des installations équestres utilisées à des fins d'activités physiques et sportives. ».

II. - La perte de recettes résultant pour l'État du I ci-dessus est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

[...]

**M. Bernard Cazeneuve**, ministre délégué. - Depuis 2004, le taux applicable aux activités équestres pose un problème d'eurocompatibilité. Le Gouvernement d'alors le savait pertinemment ; la Commission nous a demandé très nettement de nous mettre en conformité avec le droit européen : un arrêt de mars 2012 de la Cour de justice de l'Union européenne a condamné la France.

Le Gouvernement a poursuivi ses discussions avec Bruxelles afin de faire valoir ses arguments et d'envisager les voies de sortie. La Commission européenne a maintenu sa position.

L'utilisation d'installations sportives par des cavaliers munis de leur propre cheval est un cas peu fréquent.

**M. Philippe Marini**, président de la commission - Cela arrive.

**M. Bernard Cazeneuve**, ministre délégué. - Comme vous, je viens d'un département où la filière équine est très importante. Oui, cela arrive, comme de voir des poissons volants. Ce sont des choses qui existent, de là à les dire fréquentes... En l'occurrence, cela représente un millième de l'activité des centres équestres, et c'est le seul cas de figure susceptible d'échapper au taux normal de TVA.

Nous ne pouvons prendre le risque de menacer plus longtemps le secteur. Nous voulons au contraire lui venir en aide. Première option : on peut appliquer le taux actuel aux contrats en cours jusqu'au 31 décembre 2014. Deuxième option : réintroduire ce sujet dans la renégociation des directives TVA. Nous serons d'autant plus convaincants que nous n'aurons pas fait preuve d'entêtement. Enfin, nous mettons en place un fonds pour compenser les effets de la mesure. Ces centres bénéficient du CICE. Si vous êtes aussi attachés que moi à cette filière, retirez donc vos amendements.

[...]

**M. le président.** - Voici les résultats du scrutin n°74 :

Nombre de votants	345
Nombre de suffrages exprimés	306
Pour l'adoption	180
Contre	126

**Le Sénat a adopté.**

M. le président. - Nous avons examiné aujourd'hui 62 amendements, il en reste 385.

*Prochaine séance aujourd'hui, samedi 23 novembre 2013, à 14 h 30.*

*La séance est levée à 1 h 15.*